

GRAHAM & BROWN

RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS DE CONSTRUCTION (EU 305/2011) DECLARATION DE PERFORMANCE

Numéro de la déclaration:

WP0001 2013

Révision: 1

Juin 2013

1. Code d'identification unique du type de produit:

Papier, intissés et vinyle

2. Type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant d'identifier le produit de construction tel que requis en vertu de l'article 11 (4):

Modèle et le code de lot, tel que fourni sur l'étiquette du produit relevant de cette classification

3. Usage ou les usages du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

Décoration intérieure des murs et autres surfaces décoratives

4. Nom, raison sociale ou la marque de commerce enregistrée et l'adresse de contact du fabricant tel que requis en vertu de l'article 11 (5):

**Graham & Brown Sarl
Port Fluvial de Santes
1^{ière} avenue, 59211 Santes**

5. Le cas échéant, le nom et l'adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 (2):

NOT APPLICABLE

6. Ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction énoncées à l'annexe V:

Système 3

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

EN 15102:2007+A1:2011

Nom de l'organisme notifié à effectuer des essais:

Warrington Exova 0833

8. Performance déclarée

Caractéristiques essentielles	Résultats	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	D-s3,d2	EN 15102:2007+A1:2011
Dégagement de formaldéhyde	Passé <120 mg / kg	
Libération d'autres substances dangereuses: - Des métaux lourds et des éléments spécifiques - D'un monomère de chlorure de vinyle Passé	Passé Antimoine <20 mg / kg Arsenic <25 mg / kg Baryum <500 mg / kg Cadmium <25 mg / kg Chrome <60 mg / kg Plomb <90 mg / kg Mercure <20 mg / kg Sélénium <165 mg / kg Passé <0,2 mg / kg	
L'absorption acoustique	Performance non déterminée	
Résistance thermique	Performance non déterminée	

9. La performance du produit identifié aux points 1 et 2 est en conformité avec les performances déclarées au point 8.

Cette déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé par et au nom du fabricant par:

.....

Name
Position

Juin 2013

